



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Comptes 2013 : message du Conseil municipal au Conseil général

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à celles du règlement du Conseil général, l'Exécutif communal a l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation les résultats des comptes de la Municipalité pour l'année 2013, tels que vérifiés par l'organe de contrôle, la Fiduciaire Fidag S.A.

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général du compte 2013 où figure également le budget à titre de comparaison.

<u>1. Compte de fonctionnement</u>	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Revenus	17'562'413.01	16'236'900.--
./. Charges y compris amortissements comptables	<u>- 17'194'199.61</u>	<u>- 17'751'900.--</u>
Résultat net 2013	368'213.40	- 1'515'000.--
Amortissements comptables	<u>3'317'700.--</u>	<u>3'879'700.--</u>
Marge d'autofinancement 2013	<u>3'685'913.40</u>	<u>2'364'700.--</u>
<u>2. Compte des investissements</u>	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Investissements bruts	5'778'560.50	15'377'500.--
./. Recettes d'investissements	<u>- 1'210'867.85</u>	<u>- 3'549'100.--</u>
Investissements nets 2013	<u>4'567'692.65</u>	<u>11'828'400.--</u>
<u>3. Compte de financement</u>	<u>Comptes 2013</u>	<u>Budget 2013</u>
Marge d'autofinancement	3'685'913.40	2'364'700.--
./. Investissements nets	<u>- 4'567'692.65</u>	<u>- 11'828'400.--</u>
Insuffisance de financement 2013	<u>- 881'779.25</u>	<u>- 9'463'700.--</u>

L'insuffisance de financement effectif des investissements nets 2013 est par conséquent inférieure de **Fr. 8'581'920.75** au montant budgétisé, ce qui signifie en d'autres termes que le recours à l'emprunt est moindre de 90.7 % à la prévision.

Ceci s'explique par :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue : 1'321'213.40
2. des investissements nets inférieurs à la prévision : 7'260'707.35

Soit une insuffisance de financement de 8'581'920.75

La marge d'autofinancement dégagée en 2013 est supérieure aux prévisions en raison des éléments suivants :

1. écart favorable enregistré sur les recettes de fonctionnement : 1'325'513.01
2. écart quasi nul enregistré sur les charges hors amortissements comptables : - 4'299.61

Soit un écart global favorable de 1'321'213.40

L'écart enregistré au niveau des revenus de fonctionnement, soit Fr. 1'325'513.01 ou 8.16 %, s'explique essentiellement par des recettes fiscales et des contributions de tiers supérieures à la prévision. Les prélèvements sur les financements spéciaux, soit Fr. 67'342.15, ont quant à eux été inférieurs de Fr. 97'757.85 à la prévision.

Globalement, les charges d'exploitation (hors amortissements du patrimoine administratif) sont conformes aux prévisions budgétaires puisqu'elles ne sont supérieures que de Fr. 4'299.61 ou 0.04 %. Les subventions accordées ont été supérieures de Fr. 127'406.10 au montant budgétisé, mais la différence est annulée par un montant inférieur de Fr. 152'632.85 sur les intérêts passifs.

Les dépenses du compte d'investissement, avec Fr. 5'778'560.50, sont inférieures de Fr. 9'598'339.50 à celles budgétisées, ceci étant principalement dû aux retards pris par les trois importants chantiers du centre scolaire, de la correction de la Lizerne et du projet de densification, lesquels seront poursuivis en 2014. Les recettes étant inférieures de Fr. 2'338'332.15 aux prévisions en raison du report de subventions, le volume des investissements nets s'élève à Fr. 4'567'692.65 et est inférieur de Fr. 7'260'707.35 à celui que nous avons budgétisé.

L'exercice 2013 a été ponctué de différences plus ou moins significatives par rapport au budget établi. Comme d'accoutumée, les explications jugées nécessaires font l'objet d'un document distinct annexé au présent message et dans lequel sont également commentés les écarts sur investissements.

En vous remerciant de votre collaboration, nous demeurons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'expression de notre considération distinguée.

Pour la Municipalité de Vétroz



Le Président
Stéphane Germanier



Le Secrétaire
Laurent Seppey

Vétroz, le 24 avril 2014